

Chronologie de l'histoire de l'AMRF

(d'après le journal « 36000 communes n° 289 d'octobre 2011)

1971

Etienne Furtos, maire de Unias (Loire), crée la Fédération nationale des maires des petites communes de France, en réaction à la menace portée par la loi Marcellin du 16 juillet 1971, qui entend réduire le nombre de communes par des fusions et des regroupements.

1974

A Beaune (Côte-d'Or), première Convention des Communes Rurales. Au programme, déjà, le nerf de la guerre: « autonomie et fiscalité locale des communes rurales ».

1975/1976

En 1975, à peine élu, Valéry Giscard d'Estaing confie une mission de réflexion sur les collectivités à Olivier Guichard. Son rapport « Vivre ensemble propose de regrouper les communes et de réformer l'organisation territoriale. La Fédération Nationale des petites communes de France, en vigilance constante, se prononce contre le rapport Guichard. L'alerte est à nouveau donnée: « Ce document éveille en nous les pires craintes d'assujettissement» (François Paour).

1983

François Paour, maire de Saint-Bernard (Ain), remplace Etienne Furtos à la tête de l'association qui prend le nom de Fédération Nationale des Maires Ruraux (FNMR). D'abord centrée sur la défense des communes, la FNMR devient un centre de réflexion sur l'autonomie locale, la fiscalité, puis l'urbanisme devenu compétence communale avec les lois de décentralisation 1982/1983, l'intercommunalité, les projets de réforme territoriale qui se succèdent. Dès 1983, la FNMR défend le principe d'un statut des élus. Replacé sur le devant de la scène par le rapport Debarge (1982), il faudra attendre dix ans pour qu'un progrès substantiel soit accompli (loi du 3 février 1992). Entre-temps, Yves Galland, inoubliable Secrétaire d'Etat aux collectivités locales avait proposé de réserver le statut d'élus aux élus des communes de plus 500 habitants (1987). Si aujourd'hui, la nécessité d'un véritable statut de l'élus n'est plus contestée, cela n'a pas toujours été le cas. Encore en 1993, Michel Giraud, alors Président de l'AMF pouvait déclarer: « *Je ne suis pas convaincu que le terme de « statut de l'élus local» soit le bon. Qui dit statut dit fonctionnarisation. Or je considère comme essentiel que l'on préserve la gratuité; ce qui contribue pour une large part à la grandeur du mandat électif local. C'est pour cela que je parle de règle du jeu ... En dehors des grandes villes, je suis contre le statut de l'élus local à temps complet. Il faut qu'il y ait une part de disponibilité, de générosité, de gratuité. Et le terme de statut me gêne* ».

1984

En mars 1984, le Guide de l'urbanisme permet à la FNMR d'élargir son audience. Gérard Pelletier se souvient du succès de l'ouvrage: « *Les 40 000 exemplaires de ce guide ont rapidement été épuisés. Même les préfets en demandaient!* » En 1984 toujours, la FNMR publie, avec l'AMF un guide de la télématique à destination des élus. C'est le premier pas dans ce domaine. Il sera suivi de bien d'autres, notamment dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, guidés par Marc Thillerot. La FNMR contribuera notamment, à l'adoption par la CNIL d'une norme spécifique aux communes de moins de 2 000 habitants pour les fichiers population. Elle

sera à l'origine des premiers progiciels (comptabilité, fichiers population, gestion et édition de documents d'urbanisme) spécialement adaptés aux communes rurales ... et à leurs finances.

1985

En novembre, ont lieu les premiers Etats Généraux de la ruralité à Bourg-en-Bresse, autour de la question de la décentralisation. La FNMR poursuit son action autour de la responsabilité pénale de l' élu local, question pudiquement passée sous silence par les pouvoirs publics et l'essentiel des associations d'élus.

1987

Le projet de loi Galland propose un statut de l' élu « qui ignorait les maires de communes de moins de 500 habitants, soit 24 500, au motif que ce petit ministre pensait qu'ils n'avaient rien à faire ». (G Pelletier). Le projet de loi finira par être enterré.

1988

Deuxièmes Etats Généraux de la ruralité : statut de l' élu, intercommunalité et services publics. La lente transformation du service public en service mercantile commence.

1990

Opération de jumelages avec les communes roumaines.

1991

Suite à une mission confiée par Jean-Pierre Soisson, la FNMR participe à la conception des « Maisons de Service Public » et des « Points Multi-Services », en Isère et en Haute-Saône. La participation de Gérard Pelletier lui vaudra quelques années plus tard d'être reconnu par le quotidien « Le Monde », comme le père des maisons de service public.

1992

Pour la FNMR, François Paour participe sur l'année à près de 80 réunions pour mettre au point la loi sur l'intercommunalité votée en 1992. C'est lui qui suggère à Pierre Joxe, alors ministre de l'Intérieur, la rédaction de l'article 66, devenu L5210-1 du Code général des collectivités territoriales: « *Le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité.* » « *L'intercommunalité fromagère, celle qui est pleine de trous, ne prendra fin que si l'on se fonde sur la libre volonté des communes, voilà ce qu'à l'époque j'avais plaidé auprès de Pierre Joxe, se rappelle François Paour. Il s'agit de « projets communs » et non d'administration, sur des périmètres de solidarité, et non des regroupements d'office, comme l'entendent aujourd'hui les préfets et le gouvernement* ».

1994

Le « Manifeste pour le monde rural » est publié en octobre, texte fondamental de l'AMRF. Le texte se veut, sous la plume du premier Vice-Président de la FNMR Pierre-Yves Collombat, « la synthèse [...] d'années de travaux et de réflexions collectives ».

1996

Le 2 janvier 1996 : suite à la suppression de la franchise postale, la FNMR utilise l'Élysée comme bureau distributeur. La franchise postale ne sera pas rendue aux communes, mais la mobilisation fait grand bruit: une équipe de journalistes japonais viendra jusqu'en Haute-Saône interviewer les maires ruraux.

1997

La FNMR fête ses 25 ans au service du monde rural et des élus ruraux, lors de son Congrès annuel à Beaune. Cet anniversaire a été l'occasion de rappeler la devise de la FNMR : « Des maires au service des maires ». Les maires ruraux ont plus que jamais à cœur de respecter la proximité et la solidarité qui les lient. Fin 1997, la FNMR met en place son site Internet (à l'adresse www.fnmr.asso.fr). Elle sera la première association d'élus à disposer d'un site internet.

1998

La FNMR fonde avec la mutuelle SMACL - à l'initiative du projet- ainsi que six autres partenaires, l'Observatoire des risques juridiques des collectivités territoriales. Les objectifs sont de décrypter les risques encourus, d'assurer le suivi des décisions de justice, d'informer les élus et les fonctionnaires, et bien sûr de faire des propositions. La responsabilité pénale de l' élu a enfin son organe de réflexion. Pour François Paour, l'enjeu est de taille: « *Il s'agit en effet d'être très vigilant: veillons à ce que soit toujours clairement distingué ce qui relève de la faute personnelle détachable du service et de la responsabilité liée à l'exercice de la fonction d' élu.* », faute de quoi le risque pour toute commune est de voir disparaître les seuls représentants de la démocratie locale.

1999

François Paour, après un quart de siècle comme maire de Saint-Bernard et cinq mandats au service de la FNMR, souhaite passer la main: le 22 mai lors du Congrès de Sochaux la "Liste d'Union" conduite par Gérard Pelletier est élue à la tête de la FNMR. Dès octobre 1999, l'action sur la responsabilité pénale des élus est lancée par la FNMR. Elle invite les élus locaux à signer massivement une pétition nationale demandant aux pouvoirs publics que les propositions de la FNMR soient prises en compte: revoir les textes à l'origine de la plupart des incriminations, modifier la législation en matière de responsabilité pénale, et améliorer le statut de l' élu afin de donner aux responsables locaux les moyens de faire face à leurs responsabilités.

2000

Le 30 septembre 2000, à l'invitation de la FNMR, 1 000 maires et adjoints ruraux, ceints de leur écharpe, sont réunis sur le plateau de Gergovie, en Auvergne. Evènement symbolique, témoignant d'une France qui se bat, ce rassemblement massif rappelle combien les élus ruraux sont attachés à la démocratie locale et à « l'avenir de nos communes ». L'appel de Gergovie est lancé, appuyé par une forte volonté d'unité, de démocratie et de modernité.

2001

La FNMR continue à réclamer un statut pour les élus et propose aux maires de signer une pétition soutenant sa demande. Le 13 février 2001, les 6 000 signatures de maires pour la pétition sur un vrai statut de l' élu, reçues par la FNMR, seront remises à Marylise Lebranchu, Garde des Sceaux, par Gérard Pelletier et Pierre-Yves Collombat, Premier Vice-Président délégué. La loi « relative à la démocratie de proximité » (février 2002) donnera partiellement satisfaction à la FNMR, la question de la responsabilité pénale des élus restant pendante, comme celle de la nature politique de la réalité communale. En septembre 2001, l'Assemblée Générale reconduit Gérard Pelletier à la Présidence de la FNMR. Elle adopte une motion tendant à la reconnaissance du statut de « château d'eau » des communes rurales de montagne permettant la mise en place d'un régime spécifique et la création d'un mécanisme de péréquation financière en leur faveur.

2002

Lors de son Assemblée Générale, la FNMR réagit devant le retrait progressif et persistant des services de santé en milieu rural. Elle propose un certain nombre de mesures destinées à faciliter l'installation et le maintien de professionnels de santé dans les zones rurales, et organise son Congrès annuel sur ce thème afin de dégager des solutions concrètes. Elle demande:

- « Les moyens nécessaires au rétablissement de l'égalité des habitants et des territoires en matière de santé publique.
- Le maintien d'un nombre minimal de médecins et de personnels de santé dans ces territoires, sans contingent.
- La juste rémunération des professionnels de la médecine.
- Le maintien d'une plate-forme minimale de services pour les territoires ruraux les plus fragilisés. »

La FNMR interroge les candidats à l'élection présidentielle sur les finances locales, les services publics, le statut de l' élu et l'aménagement de l'espace, et publie leurs réponses dans son mensuel « 36 000 communes ». Au cours de l'année, les actions se multiplient (rencontres ministérielles, protestations sur la manière dont sont organisées les Assises des libertés locales, etc.) La FNMR lance par ailleurs une grande opération de solidarité en faveur des communes du Sud de la France sinistrées par les inondations de l'automne. Elle reverse ainsi les fonds récoltés aux maires de Comps et de Ners, deux communes du Gard douloureusement touchées.

2003

La FNMR devient AMRF.

Ces changements de nom et de logo marquent le souci de l'association d'affirmer sa vocation nationale et européenne et sa volonté d'harmoniser son appellation avec celle des autres associations d'élus. De congrès (Amnéville, Moselle 2004) en dossiers de 36 000 communes, les questions européennes prendront toute leur place dans les débats de l'AMRF : démocratisation des institutions, harmonisation fiscale et nécessité d'un budget européen suffisant pour financer des politiques structurelles, etc.

L'AMRF défend la présence des services publics dans les territoires et demande la tenue d'un «Grenelle des services au public ». Elle participe aux Etats généraux des services publics organisés à l'initiative du Sénateur Gérard Delfau. L'AMRF prend position sur le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, position qu'elle présente à Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture et des affaires rurales. Lors du congrès de 2003 à Suze-la-Rousse (Drôme), consacré à l'eau, l'AMRF alerte sur l'état des réseaux et sur le problème du financement de leur renouvellement. Question toujours pendante.

Un groupe de travail sur la santé est créé ainsi qu'un groupe de travail sur les Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Plusieurs de leurs propositions seront reprises, sous une forme ou une autre dans les textes législatifs et réglementaires ultérieurs sur la protection civile. La question de la santé, de la démographie médicale et des transports sanitaires d'urgence en milieu rural, ne cessera pas de se poser de manière lancinante. .

2004

L'AMRF participe à l'élaboration du « Manifeste des élus locaux pour des services de proximité équitables et performants » signée au Sénat, en présence de Christian Poncelet par 8 associations d'élus, ainsi qu'aux travaux de la commission Fouquet chargée de réformer la taxe professionnelle. De plus, inquiète du devenir de La Poste, l'AMRF se mobilise. La motion pour « assurer la présence postale territoriale » sera approuvée par 6 200 communes rurales. Forte de ce soutien sans

précédent, l'AMRF sollicite le gouvernement et l'ensemble des groupes parlementaires pour obtenir que la loi prévoie la création d'un fonds postal de péréquation territoriale. Une délégation de maires ruraux, ceints de leur écharpe tricolore et venus de tout l'hexagone assiste à la seconde lecture, au Sénat, du projet de loi relatif à la « régulation de l'activité postale ». Symboliquement, à l'ouverture des débats, dix cartons de délibérations en faveur de la présence postale territoriale, sont remis par Gérard Pelletier accompagné d'une délégation du Bureau de l'AMRF, au Président Poncelet. 6 234 délibérations de conseils municipaux, pas seulement 6 234 signatures: une première. Le Fonds de péréquation de la présence postale territoriale sera effectivement créé mais selon des modalités qui n'en garantissent ni le financement, ni la pérennité. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une première dont il faut s'inspirer pour régler la question du financement de la présence de tous les services publics marchands sur l'ensemble du territoire. L'AMRF s'inquiète aussi du devenir de l'école rurale et adopte une motion par laquelle elle « demande solennellement que soit entièrement revue la carte scolaire et qu'elle ne soit pas raccommodée par des mesures isolées et discriminatoires, - insiste pour que soit prise en compte la situation réelle de chaque département, - réaffirme la nécessité de scolariser les moins de trois ans dans l'intérêt supérieur des enfants ».

En novembre 2005, l'AMRF, l'ADCF et France Telecom publient: « Pour des territoires ruraux innovants - Paroles d'élus ». « Dématérialisation: piège à concret? » s'interroge 36000 communes. Le congrès de 2005, consacrée à l'école rurale à La Pommeraye (Maine-et-Loire), sera l'occasion d'une téléconférence avec des enseignants du Manitoba et du Saskatchewan, deux provinces canadiennes où une minorité francophone est dispersée sur un vaste territoire. 2005, c'est aussi le moment où deux questions qui domineront les débats futurs montrent le bout de l'oreille:

- La réforme des finances locales. Elle commence par la suppression de la Taxe sur le foncier non bâti, à laquelle s'oppose l'AMRF. Robert Mériaudeau montrera que ce mauvais coup porté aux plus petites communes rurales ne changera rien à la situation des agriculteurs. Lors de l'AG de 2005 consacrée aux finances locales, Philippe Laurent annonce déjà l'addition: « l'autonomie financière n'est pas l'autonomie fiscale ». A l'époque les collectivités locales affichent une bonne santé financière. On connaît la suite.

- La réforme des institutions territoriales et de la coopération intercommunale. Dès 2005 l'AMRF demande la modification du mode de scrutin applicable aux communes de moins de 3 500 habitants et réagit à la circulaire du ministre délégué aux collectivités territoriales, Brice Hortefeux « relançant » l'intercommunalité: nouvelle définition de l'intérêt communautaire et élaboration d'un schéma d'orientation de l'intercommunalité. Là aussi, on connaît la suite!

2006

Lors de son congrès de 2006 dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'AMRF pose une autre question provocatrice appelée à un bel avenir: « l'endettement est-il une maladie honteuse? ». Commentant le rapport Pébereau, l'économiste JG Bliet donne le ton du congrès: « L'important, c'est de favoriser une économie de croissance avec des emplois. Le rééquilibre des comptes publics et sociaux ne sera que la conséquence de l'amélioration économique. Vouloir les rétablir comme préalable n'a pas de sens économique et plongerait le pays encore plus dans la dépression. » Nous y sommes et visiblement la meilleure façon de faire oublier l'échec d'une politique, c'est toujours de la poursuivre! Sujet de préoccupation plus immédiate, l'article 89 modifié de la loi d'août 2004 concernant la participation obligatoire des communes aux frais de scolarisation des enfants dans une école privée située hors de leur commune de résidence. Dans une motion publiée en octobre, les maires ruraux rappellent que si la scolarisation d'un enfant dans une école privée est l'expression de la liberté de

choix de l'enseignement, il s'agit bien d'un choix personnel des familles. Celui-ci ne saurait avoir pour conséquence de menacer les finances des communes rurales et de mettre à mal les efforts importants qu'elles ont consentis en faveur du maintien et de la qualité de leurs écoles publiques. L'école des communes est en effet d'abord celle de la République, gratuite et laïque, et elle reste la seule devant être prise en charge de manière obligatoire. L'Association des Maires Ruraux de France demande en conséquence l'abrogation de l'article 89 modifié de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et, d'ici là, appelle les maires ruraux à ne pas régler les factures qui leur seront adressées sauf accords locaux préalables ». Un recours en annulation des textes pris en application de l'article 89 sera déposé devant le conseil d'Etat en 2007.

2007

Année des élections présidentielles: l'AMRF interroge les candidats et publie leurs réponses. Les élections passées, le projet de faire endosser la responsabilité de la dette publique aux collectivités prend forme. Le premier épisode consacré aux finances locales débat du « contrat de stabilité » qui aligne l'évolution de la DGF sur l'inflation officielle. Une bluette à côté de ce qui allait suivre.

2008

En mars, publication d'un « Abrégé de dépannage administratif à l'usage des élus ruraux ». Imprimé à 38 000 exemplaires, l'abrégé sera également mis en ligne sur le site de l'AMRF. Dans sa préface Gérard Pelletier écrit: « *Oui, les maires ruraux sont bien une race à part dans le chaudron de la République. C'est en pensant d'abord à eux que Pierre-Yves Collombat a conduit cet ouvrage qui se veut séduisant et rassurant aussi pour tous les maires ruraux, débutants ou confirmés. Il doit être à la vie du maire ce qu'est l'étagère à épices de la cuisinière. Le résultat est original: l'ouvrage est lisible!* » Gérard Pelletier n'ayant pas souhaité se représenter à la mairie de Raze, aux municipales de 2008, l'AMRF renouvelle son bureau et élit à sa tête Vanik Berberian, maire de Gargilesse-Dampierre (Indre) et président de l'AMR36. Le combat pour la défense de l'école publique en général et l'école rurale, en particulier, continue. Incapable de gérer son propre personnel, en juin, le gouvernement invente le SMA : service minimum d'accueil. L'AMRF publiera cette année-là pas moins de 4 communiqués de presse sur la question. Au congrès de Bourbon-l'Archambault l'AMRF enfonce le clou: « il ne s'agit pas pour les maires ruraux de nier les difficultés rencontrées par certains parents lors des journées de grève, mais seulement de dénoncer une loi qu'ils ne sont pas en mesure de respecter et qui, en cas d'accident, ne manquerait pas d'engager leur propre responsabilité pénale ... Le service minimum d'accueil obligatoire décidé sans discernement est une illustration inacceptable d'un dégageant de responsabilité de l'Etat sur les communes, qui n'ont pourtant pas vocation à intervenir dans un différend entre l'Etat et ses fonctionnaires, et d'une volonté de leur faire « porter le chapeau » aux yeux des parents si elles n'organisent pas un service qu'il leur a imposé mais qu'elles ne peuvent assurer. » La mise en application du texte amènera plusieurs préfets, à la demande du ministre de l'Education nationale, à déférer les communes réfractaires devant le tribunal administratif, qui leur donnera parfois tort, parfois raison.

2009

En janvier, 36 000 communes, seule revue destinée aux élus dans ce cas, publie un numéro spécial, « Comprendre la crise » qui sera favorablement reçu, au-delà des adhérents de l'AMRF. P.-Y. Collombat y démontre la mécanique qui a transformé un épisode spéculatif américain en crise financière puis économique européenne. Les pingouins de Xavier Gorce font une apparition remarquée dans l'organe officiel de l'AMRF ! Puis c'est aux caténaires de la SNCF de faire des

étincelles. L'AMRF soutient les élus qui manifestent contre la suppression des arrêts dans les territoires ruraux. Mais le grand sujet de 2009, c'est la réforme des finances locales, avant celle des institutions territoriales: suppression de la TP et redistribution des impôts existants entre les collectivités. Ces deux questions seront l'objet de nombreux articles de 36 000 communes et le thème du congrès de Baume-les-Dames (Doubs) en présence du ministre de « l'espace rural et de l'aménagement du territoire », Michel Mercier. « On remplace le mille-feuille par un pudding territorial » résumera P.-Y. Collombat. Le congrès votera une motion exprimant son hostilité au projet de réforme des collectivités locales et invitant les maires ruraux à délibérer en ce sens. 7 500 communes reprendront la motion. La suppression de la Taxe professionnelle, annoncée l'automne précédent par Nicolas Sarkozy sera également dénoncée par un communiqué de presse signé de 9 associations d'élus. En juillet, l'AMRF rappellera que si la réforme des collectivités locales est effectivement nécessaire, elle passe avant tout:

- « - par une réelle clarification des compétences des différents niveaux de collectivités
- par une réforme juste des finances locales
- par un renouvellement modernisé du statut de l' élu ».

Et qu'elle « mérite mieux qu'une réflexion orientée dès le départ par une vision caricaturale ». Par contre, 2009 marque une accalmie sur le front de l'Ecole: Le ministère de l'Education nationale propose à l'AMRF d'être son partenaire dans l'opération « Ecole numérique rurale » : 50 millions d'euros permettront d'équiper 5 000 écoles rurales en matériel informatique. L'association rappellera « qu'internet, s'il ne résout pas tout, notamment la douloureuse question des effectifs dans les classes et les suppressions de postes, est une excellente réponse à l'enclavement des territoires ruraux et que la généralisation du très haut débit en France est un besoin vital. »

L'opération connaîtra un immense succès. 7 000 communes se portent candidates. La question du financement de la scolarisation dans les écoles privées extérieures est clarifiée par la loi Carle - alignement du privé sur le public - mais au prix de l'introduction du principe d'égalité de traitement des écoles publiques et privées, principe qui n'a absolument rien de constitutionnel. L'AMRF, fortement mobilisée sur cette question, rappellera que si elle était d'accord sur la mise en place d'un dispositif plus équilibré que celui issu de la révision de l'article 89, la solution adoptée ne fait qu'éviter le pire et que « force est de constater que le principe de parité reste incomplet dans la mesure où le maire n'est pas consulté pour la scolarisation d'un enfant dans une école privée extérieure alors qu'il l'est s'agissant d'une école publique ... Au total si ce texte permettra de régler à l'avenir une grande partie des contentieux qui empoisonnent la vie de nos communes, c'est au détriment de l'école publique, la seule qui constitutionnellement soit à la charge des communes depuis Jules Ferry, et en gravant dans le marbre une nouvelle obligation de dépense pour les communes. Or, liberté de l'enseignement et financement de cette liberté par les communes sont deux choses différentes. »

2010

Début de l'année 2010, 36000 communes publie deux numéros faisant le point sur les réformes en cours: « Tout sur la réforme des collectivités territoriales » (N° 271) et « Tout (ou presque) sur la réforme des finances locales » (N° 272). Suivront divers numéros faisant le point de l'avancement du texte au gré des discussions parlementaires. **Lancement de « Campagnol.fr »**, nouveau service de création de sites web communaux, esthétiques, simples à mettre en œuvre et à jour, pas cher. Le Congrès d'Autrans (Isère) consacré à la jeunesse en milieu rural est l'occasion de revenir, avec Michel Mercier, sur les réformes territoriales et financières. L'application restrictive de la loi Carle aux RPI

relance le front scolaire, bientôt animé aussi par les menaces de suppressions de postes et de classes.

2011

Passage aux travaux pratiques de la réforme des institutions territoriales, l'élection des nouvelles CDCI et l'élaboration, par les préfets, des projets de schémas départementaux de la coopération intercommunale, occasion pour un certain nombre d'élus incrédules de découvrir que l'AMRF avait vu juste. Celle-ci ne cessera de rappeler que depuis la loi Joxe, reprenant la formule alors suggérée par François Paour au ministre de l'Intérieur, « *Le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité.* » (Art. L. 5210-1 du CGCT). Sauf à Anduze (Gard) où la gendarmerie gaze les élus qui manifestaient leur désaccord avec les vues préfectorales, les choses se passeront, sinon dans la bonne humeur, dans le calme. D'une manière générale, AMF et AMRF travaillent de concert à l'élaboration de projets conformes aux attentes des élus locaux.

Octobre: les maires ruraux fêtent les 40 ans de leur association à Monts-sur-Guesnes, dans la Vienne.